Docusign Envelope ID: 81A2797B-43F1-46F3-9C80-5E5BA05FD101

ABC MAISON D'AUJOURD'HUI
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 116 avenue de Beutre
33600 PESSAC

522 653 195 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 29 Avril 2026

L'an 2026,
Le 29 Avril,
A 9 h,

Monsieur Alain FALOLA,
Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 75 euros composant le capital social de la Société ABC MAISON D'AUJOURD'HUI,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du **116 avenue de Beutre, 33600 PESSAC au Parc Labory Baudan, 160 Rue Blaise Pascal, Lot N°5 , 33 127 ST JEAN D'ILLAC** à compter du **1er Mai 2026** et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : Parc Labory Baudan, 160 Rue Blaise Pascal, Lot N°5 , 33 127 ST JEAN D'ILLAC."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION



Docusign Envelope ID: 81A2797B-43F1-46F3-9C80-5E5BA05FD101

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé électroniquement par l'Associé Unique.

L'Associé Unique déclare que sera irréfragablement attachée à sa personne, la signature électronique émise par la société prestataire DOCUSIGN, dès lors qu'il aura reçu le code émis par la société prestataire sur leur numéro de téléphone portable pour appliquer la signature électronique au présent Procès-verbal. L'Associé Unique convient que le Procès-verbal signé électroniquement constituera une preuve littérale au sens de l'article 1364 du Code civil et aura la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement leur être opposé.

L'Associé Unique convient enfin que le présent procès-verbal signé électroniquement sera réputé signé le 29 Avril 2026, nonobstant la date d'apposition effective de signature ci-dessous,

Alain FALOLA
Associé Unique

